



Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

SLO 19

ID : 033-213300700-20210208-20219-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 février, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Catherine SANCHEZ, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Audrey JOLLY pouvoir M. PHOENIX Didier, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN pouvoir M. CHAUSSONNET Denis

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

FINANCES 2021/9 N°6

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021_BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de ce document budgétaire et propose au Conseil Municipal d'adopter le budget Primitif Principal 2021 dont les autorisations de dépenses et de recettes, s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	813 618.74
Recettes	813 618.74
Section d'investissement	
Dépenses	569 731.62
Recettes	569 731.62
Soit un budget primitif Principal équilibré à	1 383 350.36

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte les propositions du budget primitif principal 2021.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX